

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité
- Proposition d'aide à la création d'un
terrain de grands jeux en gazon synthétique
par la Communauté de Communes de
la Vallée de Villé à TRIEMBACH-AU-VAL**

Rapport n° CP/2019/116

Service gestionnaire :
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une contribution financière du Département d'un montant de 239 575,00 € au titre du Fonds de Développement et de l'Attractivité et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat annexé, ainsi que la convention financière qui en découle pour la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique par la Communauté de communes de la Vallée de Villé, à Triembach-au-Val.

Dans ce cadre, il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs à conclure entre le Département, la Communauté de communes de la Vallée de Villé et le collège public le Klosterwald.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités

humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. Le conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de Villé a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud en sa séance du 2 février 2018.

Le projet d'attractivité et de développement de création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique, porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé s'inscrit dans l'enjeu prioritaire « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ».

PROPOSITION DE CREATION D'UN TERRAIN DE GRANDS JEUX EN GAZON SYNTHETIQUE A TRIEMBACH-AU-VAL :

Par ce projet, la Communauté de Communes ambitionne de se doter d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique qui sera mis à disposition de cinq clubs de la vallée (U.S. Albé, F.C. Breitenbach, S.P. Maisongoutte, A.S. St Pierre-Bois) notamment les équipes jeunes réunies au sein de 2 pôles suivants :

- Un pôle haute-vallée autour du S.C. Maisongoutte ;
- Un pôle avant-vallée autour de l'antenne St-Pierre-Bois/Triembach et A.S. Villé)

La Communauté de communes de la Vallée de Villé a délibéré en ce sens le 2 février 2018.

Des objectifs ambitieux, en termes de développement de la pratique du football, de renforcement de l'encadrement et de structuration administrative, ont pu être dégagés. L'objectif sera aussi de renforcer la collaboration entre les deux pôles pour dégager une section « élite » tout en maintenant l'accompagnement pour l'ensemble des pratiquants jeunes.

Ces différents clubs comptent actuellement près de 350 licenciés et près d'une centaine de dirigeants. Cet équipement, au vu des objectifs des clubs, paraît essentiel sur un territoire de montagne soumis à des conditions météorologiques défavorables. Actuellement, plus de 250 matchs et 700 séances d'entraînements sont organisés au sein des clubs de football de la Vallée de Villé.

Les élus intercommunaux souhaitent accompagner ces clubs de football dans leurs projets de structuration et de mutualisation pour leur permettre de répondre aux exigences de la compétition sportive et du maintien du lien social.

Ce terrain serait également mis à disposition du collège du Klosterwald en cas de besoin exprimé par le collège.

Les engagements des 2 pôles de football :

Les 2 pôles de football s'engagent à :

- accueillir les jeunes et leur permettre d'adopter un comportement exemplaire en leur transmettant des valeurs (respect du cadre de fonctionnement collectif, respect des règles de vie du groupe, respect sur le terrain et sur internet) ;
- favoriser l'engagement et l'implication des jeunes en leur permettant la découverte des différents rôles et responsabilités dans un club (connaître les parcours pour devenir éducateur et arbitre, les valeurs et apports de l'arbitrage, comment s'impliquer dans la vie de son club) ;
- favoriser la mixité et l'acceptation des différences en faisant du club un lieu de convivialité et de solidarité ;
- Assurer l'entretien courant du terrain en gazon synthétique et sa bonne utilisation par les licenciés des deux associations ;

- mettre à disposition du collège, le matériel pédagogique (ballons, cônes, coupelles, chasubles...) nécessaire à la pratique de l'Éducation Physique et Sportive.

Les engagements de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé :

La Communauté de communes s'engage à :

- mettre à disposition gratuite du collège du Klosterwald de Villé le terrain de grands jeux en gazon synthétique,
- prendre en charge les frais de transports des collégiens au terrain synthétique selon leurs besoins ;
- mettre à disposition du collège de Villé le complexe sportif intercommunal gratuitement pendant 8 ans et selon les conditions fixées dans la convention d'utilisation jointe en annexe au présent rapport.

Les engagements du Département :

Le Département s'engage à mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Éducation Sport et Jeunesse.

PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Le coût du projet de création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique s'élève à 798 582,00 € HT.

Dépenses HT		Recettes HT	
TOTAL TRAVAUX	775 207 €	Région	124 000 €
		État-DETR	153 600 €
MAITRISE D'ŒUVRE	23 375 €	Département	239 575 €
		Communauté de communes	281 407 €
TOTAL HT	798 582 €	TOTAL HT	798 582 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 239 575,00 €.

Dans ce cadre et selon les engagements précités, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial de développement et d'attractivité pour « la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé » ;

- de dire que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Communauté de communes durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;

- de décider d'attribuer une subvention de 239 575,00 € à la Communauté de communes de la Vallée de Villé pour la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique à Triembach-au-Val au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département, la Communauté de communes de la Vallée de Villé et les deux pôles de football de la Vallée de Villé (le club SC Maisongoutte et le club ASC St Pierre-Bois /Triembach-au-Val) pour le projet de développement et d'attractivité « la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé » ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe au présent rapport ;

- d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives, joint en annexe au présent rapport, à conclure entre la Communauté de communes de la Vallée de Villé, le collège public Kosterwald de Villé et le Département du Bas-Rhin ;

- d'autoriser son président à signer les trois conventions précitées.

La Commission Territoriale Sud, réunie le 15 avril 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	40 818 843,00 €	239 575,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds d'attractivité et de développement, au projet partenarial pour « la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé » ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage portée par la communauté de communes de la Vallée de Villé ;

- décide d'attribuer une subvention de 239 575,00 € à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique à Triembach-au-Val au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département, la Communauté de communes de la Vallée de Villé et les deux pôles de football de la vallée de Villé (le club SC Maisongoutte et le club ASC St Pierre-Bois /Triembach-au-Val) pour le projet

de développement et d'attractivité « la création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé » ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, l'établissement public local d'enseignement du collège du Klosterwald de Villé et le Département du Bas-Rhin ;

- autorise son président à signer les trois conventions précitées.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY